

 <p><b>ASCPA Rando</b> 27, avenue J.-F. Kennedy 33600 PESSAC Tel : 05.56.69.18.49 Email : <a href="mailto:admin@ascparando.com">admin@ascparando.com</a></p>	<p><b>Assurance R.C.P :</b> <b>WTW France - Département Sport et évènement –Tour Hekla,</b> <b>52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX</b> Tél. : 09 72 72 01 19 – <a href="mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com">fr.ffrandonnee@wtwco.com</a> - Contrat n° : 41789295M /0002 <b>Garantie financière :</b> GROUPAMA Assurance-crédit &amp; Caution - 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1</p>
---	---

## NOTICE D'INFORMATION

Pessac, le 19 janvier 2026

### Tour du pic du Midi d'Ossau depuis la vallée d'Aspe 4 jours d'itinérance entre histoire et légendes



Autour du Pic du Midi d'Ossau, ce séjour, d'une grande diversité où se mêlent forêts, prairies, lacs et zones rocheuses, ravira tous les amoureux de la nature, tant par l'univers dans lequel nous évoluerons que par les magnifiques points de vue tout au long du parcours. En partant de la vallée d'Aspe, une dimension historique est ajoutée à ce parcours incontournable des Pyrénées grâce au passage par le chemin de la mâtère à l'aller et le fort du Portalet au retour.

**La sortie est ouverte aux adhérents de l'ASCPA Randonnée pédestre, titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance.**

Nombre de participants : 8 mini, 15 maxi.

Dates : du jeudi 20 au mardi 25 août 2026

Déplacements : sans objet. La mise en place à Etsaut et le retour sont à organiser par les participants.

## PROGRAMME :

**Jeudi 20 août 2026** : Rendez-vous à Etsaut en fin de journée.

Accès possible en transport en commun (Train jusqu'à Bedous via Pau puis bus jusqu'à Etsaut). Covoiturage possible à organiser par les participants.

Installation, dîner et nuit en gîte d'étape.

**Vendredi 21 août 2026** : Etsaut – Lac Gentau

Petit déjeuner puis départ vers le lac Gentau.

L'étape du jour présente un caractère sportif tout en offrant des paysages grandioses. Au programme : chemin de la mâtüre (chemin de 1 200 m taillé dans le rocher, achevé en 1772 pour transporter les troncs entre la forêt du Pacq et le gave d'Aspe avant que ceux-ci rejoignent Oloron-Sainte-Marie et terminent leur fastidieux périple dans les arsenaux de Bayonne où ils deviennent des mâts pour les bateaux de la marine royale).

Vue en surplomb du fort du Portalet construit au XIX<sup>ème</sup> siècle, traversée du plateau de Baigt de Sencours, cabanes de bergers, et en point d'orgue, la vision de la fourche du Pic du Midi d'Ossau se reflétant dans le Lac Gentau, au cours des derniers moments de la soirée, livrant des couleurs de pierre chatoyantes sur fond de reflets dans le lac.

Dîner et nuit au refuge d'Ayous (Demi-pension + panier repas pour le lendemain).

*Nota : l'eau est un bien précieux. Le Parc National des Pyrénées, propriétaire du bâti a fait le choix d'installer dans la salle de bain collective, deux cabinets de toilette privatifs ainsi que trois toilettes sèches (prévoyez votre papier toilette écologique). Le choix de la douche a été écarté pour des raisons environnementales.*

**Bilan journée : 14,2 km, + 1 730 m, - 360 m, IBP 115, 7 h de marche environ.**

*NB : à la date de parution de la présente notice, le chemin de la mâtüre est fermé suite à un éboulement. Si la situation n'évolue pas d'ici le séjour la première étape serait déviée par le col d'Aras.*

**Samedi 22 août 2026** : Lac Gentau – Lac de Pombie par le lac de Bioux Artigues

Petit déjeuner puis départ vers le lac de Pombie.

Après une première étape marquée par un fort dénivelé, nous entamons réellement le tour du pic du Midi d'Ossau que la légende nomme « Jean-Pierre\* ».

*\*Un mythe fait de Jean et Pierre, les noms de deux frères jumeaux, bergers des montagnes d'Ossau, chargés d'empêcher l'intrusion des barbares.*

*Alors qu'un fracas formidable a dispersé leur troupeau, un bouc vient à mordre Jean, « le petit d'humeur joyeuse », aussitôt secouru par Pierre, « le colosse taciturne ». Mais une brouche (sorcière) s'en mêle, précipitant les deux frères dans son antre souterrain, alors qu'en surface les barbares anéantissent bêtes et gens. Mais bientôt Jean et Pierre jaillissent du volcan (le pic du Midi d'Ossau est réellement le vestige d'un ancien volcan) embrochant de leurs « épées de feu » jusqu'au dernier des envahisseurs. La brouche pétrifie alors les jumeaux pour immortaliser leur exploit, figeant côte à côte Grand Pic et Petit Pic d'Ossau pour l'éternité...*

L'étape du jour est plus équilibrée que la veille, permettant la récupération. Elle débute par une descente qui est l'occasion de profiter des magnifiques lacs d'Ayous (Gentau, du Mieu, Roumassot) et de Bioux-Artigues. Nous remonterons ensuite à travers les bois vers les cromlechs\* de Magnabaigt. Nous suivrons en rive gauche la clairière du Col Long de Magnabaigt jusqu'au ressaut d'une jolie cascade et poursuivrons dans le fond du vallon supérieur de Magnabaigt jusqu'au col de Suzon (2127) qui constitue un point de vue stratégique sur les crêtes pyrénéennes environnantes. Enfin nous redescendrons vers le lac de Pombie.

*\* Monument mégalithique composé de blocs dressés disposés en cercle, parfois autour d'un plus grand, orientés en fonction de la position du soleil levant au moment du solstice, et servant aux rites celtiques et gaulois.*

Dîner et nuit au refuge de Pombie (Demi-pension + panier repas pour le lendemain).

Nota : le refuge dispose d'un sanitaire équipé de 3 WC et 5 lavabos. Il n'y a pas de douche.

**Bilan journée : 12,4 km, + 786 m, - 720 m, IBP 91, 4 h 45 de marche environ,**

### **Dimanche 23 août 2026 : Lac de Pombie - Lac Gentau par le col Peyreget**

Petit déjeuner puis départ vers le lac Gentau.

Au programme du jour une traversée alpine du col de Peyreget avec, si les conditions le permettent, (décision des animateurs le moment venu) la montée au Pic de Peyreget (2484m) pour profiter d'une vue à 360°. Nous débuterons donc notre troisième étape par une belle montée (1,2 km à 23%) jusqu'au col de Peyreget (2314m) au pied du pic éponyme et de l'Ossau. Après l'éventuelle montée au pic de Peyreget (+147m à 30%), nous entamerons une longue descente dans un pierrier, jusqu'au lac de Peyreget qui offre un magnifique panorama sur le versant est de l'Ossau et continuerons vers la Cabane de Pount. Nous remonterons alors pour passer entre les lacs Castéreau et du Paradis. Pour finir, nous descendrons vers le lac Bersau puis le refuge.

Dîner et nuit au refuge d'Ayous (Demi-pension + panier repas pour le lendemain).

*Nota : l'eau est un bien précieux. Le Parc National des Pyrénées, propriétaire du bâti a fait le choix d'installer dans la salle de bain collective, deux cabinets de toilette privatifs ainsi que trois toilettes sèches (prévoyez votre papier toilette écologique). Le choix de la douche a été écarté pour des raisons environnementales.*

**Bilan journée : 9,6 km, + 777 m - 835 m, IBP 100, 5 h de marche environ**

***Ou, avec la montée au pic de Peyreget : 10,7 km, + 924 m - 982 m, IBP 115, 5 h 45 de marche environ***

### **Lundi 24 août 2026 : Lac Gentau – Etsaut par le vallon de Lary et le fort du Portalet**

Petit déjeuner puis départ vers Etsaut.

Après la troisième nuit en refuge nous remonterons au col d'Ayous. Après un dernier regard vers l'Ossau, nous débuterons notre descente vers la cabane de Larry, poursuivrons en longeant le ruisseau, traverserons le bois de Lagaube, passerons en contrebas du col de Courret. Nous franchirons le col de Garraigt puis descendrons jusqu'au fort du Portalet. Visite libre du fort (entrée incluse dans le séjour).

*Le Fort du Portalet a eu plusieurs fonctions pendant des années après sa construction en 1842 sous le règne de Louis Philippe. Dans un premier temps, ce fut un fort militaire permettant de garder la frontière des Pyrénées, afin de protéger la route du col du Somport des invasions espagnoles. Mais pendant la seconde moitié du 20e siècle, sous le régime de Vichy, il se transforme en prison et sert à enfermer de nombreuses personnes jugées responsables de la défaite comme, Léon Blum, Édouard Daladier, Paul Reynaud, George Mandel et même le maréchal Pétain avant son exil à l'île d'Yeu. Constitué d'une caserne, d'un pavillon des officiers et de galeries crénelées creusées dans la roche, il pouvait accueillir jusqu'à 400 hommes pour tenir au moins 1 semaine de siège.*

Nous rejoindrons enfin le début du chemin de la mâtire en empruntant la passerelle **himalayenne de Sescoué**. Cette passerelle de 35 mètres de long offre un point de vue spectaculaire sur le défilé du Portalet et les gorges du Sescoué.

Dîner et nuit en gîte d'étape.

**Bilan journée : 16,7 km, + 418 m – 1791 m, IBP 88, 6 h de marche environ**

### **Mardi 25 août 2026 : Etsaut**

Petit déjeuner puis fin du séjour.

Le retour des participants vers Pessac ne fait pas partie du séjour.

**Synthèse** : 4 jours de marche, 53 km, +3963m, -3963m, entre 600m et 2487m d'altitude, IBP 88 à 117 (moyenne 99)

A titre de comparaison pour ceux qui auraient participé l'an dernier à un des séjours « **A la découverte du Massif du Néouvielle** » : 4 jours de marche, 45 km, +2560m, -2560m entre 1452m et 2511m d'altitude, IBP entre 57 et 96, (moyenne 82)

## HEBERGEMENT :

Hébergement en gîte d'étape ou refuge, en dortoirs. Les participants devront utiliser leur propre drap de sac. Dans ce type d'hébergement, les sanitaires sont partagés et le linge de toilette n'est pas fourni. Les deux refuges ne disposent pas de douches.

## MODALITES DU SEJOUR

### • Conditions :

- Être adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre,
- Être licencié (licence avec responsabilité civile et accident 2025-2026),
- Être apte médicalement à la randonnée pédestre en moyenne montagne,
- Être capable de randonner en montagne 4 jours consécutifs, (IBP moyen = 99),
- Ne pas être sujet au vertige,
- Être équipé pour la randonnée en zone montagneuse,
- Partager et participer à la vie du groupe toute la durée du séjour,
- Être autonome pour se rendre au point de départ et revenir à Pessac ou s'organiser avec d'autres participants pour covoiturier.

### • Matériel nécessaire :

- Des chaussures de randonnée adaptées à la montagne (tige haute, rigides à semelle plutôt dure, étanches, etc.).
- Des bâtons (facultatifs mais recommandés),
- Le sac à dos contenant :
  - Votre licence, carte d'identité, carte vitale, pass'sanitaire (si exigé),
  - Votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
  - Une couverture de survie,
  - Une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc...),
  - Un sac de couchage ou drap de sac (Cf. § hébergement ci-dessus),
  - Votre nécessaire de toilette, serviette, lampe frontale, papier toilette,
  - Des chaussures légères pour les refuges (Remarque : des sabots sont généralement à disposition dans les refuges, mais pas systématiquement dans les gîtes d'étape),
  - Des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, chaleur, etc.),
  - 1,5L d'eau minimum,
  - Le nécessaire pour le pique-nique (boîte, couverts, gobelet, serviette, sac tissu,
  - Des aliments énergétiques,

NB : Pour ce séjour l'ASCPA Rando mettra à disposition de chacun des équipements de protection individuelle pour une utilisation éventuelle sous directives de l'animateur montagne.

## COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **300 €** par personne prix ferme et définitif non révisable,

### Ce prix comprend :

- L'hébergement en pension complète, du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,
- Les taxes de séjour,
- L'entrée au fort du Portalet (visite libre),
- La contribution immatriculation tourisme.

### Ne sont pas compris :

- La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur ». ([Voir notice d'assurance sur le site internet du club](#)),
- Les covoiturages (organisation non gérée par le club et prix déterminés par les conducteurs),
- Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,

- Les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas,
  - Les dépenses personnelles.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

#### INSCRIPTIONS :

- **Préinscriptions :**

Par mail à [famille.sonier@orange.fr](mailto:famille.sonier@orange.fr) en précisant : nom, prénom, n° de licence, régime alimentaire particulier<sup>1</sup>, volontariat éventuel pour prendre voiture personnelle et si oui nombre de places offertes.

**Date limite de préinscription : 19/01/2026**

Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise le 20/01/2026. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association adressera aux préinscrits un bulletin d'inscription.

- **Inscriptions :**

Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé en 2 exemplaires, accompagné du montant de l'acompte et des éventuelles primes d'assurance facultatives par chèque à l'ordre de l'ASCPA Randonnée pédestre ou par carte bancaire.

Si paiement par chèque, courrier à adresser à :

Thierry Sonier  
31 rue Mouloudji  
33600 Pessac

Pour les paiements par carte bancaire, le bulletin d'inscription signé peut être envoyé par mail à [famille.sonier@orange.fr](mailto:famille.sonier@orange.fr).

**Inscriptions avant le 03/02/2026.**

#### ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (<https://ascparando.com/sorties-decouverte/>)

#### PAIEMENTS :

Le paiement du séjour peut se faire :

- par chèques à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et envoyés à l'adresse indiquée sur le mail d'envoi du bulletin d'inscription :
  - un chèque d'acompte de 100 € à l'inscription, avant le 03/02/2026,
  - un éventuel chèque pour les primes d'assurance facultatives à l'inscription (chèque spécifique),
  - un chèque de solde de 200 € encaissé à partir du 15/07/2026.

**Nota : Joindre lors de votre inscription tous les chèques (acompte et solde). Le solde ne sera pas encaissé avant le 15/07/2026.**

- par carte bancaire via le site de paiement en ligne dont l'accès vous sera communiqué lors de l'envoi du bulletin d'inscription. Il vous sera alors demandé :
  - de payer un acompte de 100 € à l'inscription, avant le 03/02/2026,
  - de payer dans un second temps le solde de 200 € avant le 15/07/2026.

**Nota :** en payant par carte bancaire :

- Vous bénéficiez de l'assurance voyage liée à ce moyen de paiement. Notez cependant que les niveaux de couverture varient d'une carte bancaire à une autre. Une même carte (Visa ou Mastercard) peut proposer des prestations différentes (plafonds ou franchises, exclusions...) selon la banque qui l'émet. Assurez-vous donc de connaître parfaitement les garanties de la vôtre. Prêtez

<sup>1</sup> Préciser s'il s'agit d'une exigence impérative (préinscription sous réserve que tous les hébergements proposent le régime demandé, ou souhait considérant que lorsque l'hébergement ne propose pas le régime souhaité, le participant s'organisera pour être autonome)

attention aux conditions spécifiques qui s'appliquent.

- Vous avez toujours la possibilité de souscrire aux assurances facultatives du contrat fédéral/Groupama. Dans ce cas, le montant des primes d'assurances est à régler en même temps que l'acompte.

#### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :**

Les trajets pour rejoindre le point de rendez-vous du séjour et le retour, ne sont pas inclus dans le séjour. Pour réduire l'impact écologique des déplacements, les participants peuvent utiliser les moyens de transport en commun quand ils existent ou s'organiser entre eux pour covoiturer sous leur responsabilité. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement.

#### **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation avant le 03/02/2026, restitution des sommes versées.
- Annulation entre le 03/02/2026 et le 15/07/2026, versement de 100 € + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite conservés.
- Annulation après le 15/07/2026, versement de 300 € conservé, + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite soit la totalité du montant du séjour.

#### **DIVERS :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

#### **CESSION DU SEJOUR :**

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

#### **RESPONSABLES DE LA SORTIE :**

Thierry SONIER

Karin SONIER

#### **CORRESPONDANT TOURISME :**

Thierry SONIER

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur <a href="#">le site Internet</a> de l'ASCPA Rando.
--